



# MAIRIE DE ST-DERRIEN

## BULLETIN MUNICIPAL

### Août 2021



#### Numéros utiles

Médecin de garde **15** (SAMU)

Pharmacie de garde : **3237**

Pompiers : **18** / portable : **112**

Gendarmerie : **17**

Déchetterie et fourrière animale  
de BODILIS : **02 98 68 99 99**



Le secrétariat de mairie sera fermé  
du 16 au 27 août 2021 inclus.

#### Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi :  
9h00 à 12h00

**Les gestes barrière et de  
distanciation sociale devront être  
respectés au sein de la mairie. Le  
port du masque est obligatoire.**

**02.98.68.52.44**

Mail : [saint.derrien@wanadoo.fr](mailto:saint.derrien@wanadoo.fr)

Site Internet: [www.saint-derrien.fr](http://www.saint-derrien.fr)



#### MARIAGE :

✿ Marielle PERCHEC et Nicolas HÉNAFF le 10 juillet 2021

#### DÉCÈS :

✿ Jean Luc RIOU le 21 juillet 2021



*En août la bibliothèque est ouverte uniquement le samedi  
de 10h30 à 12h00.*

## Départ en retraite de Paulette Cloatre



Le 30 juin 2021 Paulette CLOATRE a fait valoir ses droits à retraite. Elle était en charge du nettoyage des différents bâtiments communaux : salles, WC publics, bibliothèque, mairie, école. Bonne retraite Paulette ! C'est désormais Laurence OLLIVIER qui occupe le poste. Nous lui souhaitons la bienvenue !

## Baignade au plan d'eau

La baignade au plan d'eau est actuellement autorisée. Des analyses sont régulièrement pratiquées et déterminent si la baignade est possible. N'hésitez pas à consulter l'affichage situé au plan d'eau et à la porte de la mairie.



## Rappel : feu interdit

Faire brûler ses déchets verts est interdit. La personne qui brûle des déchets à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 €. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.



## Réseau des médiathèques du Pays de Landi

Les médiathèques du Pays de Landivisiau évoluent !



Depuis 2018, la communauté de communes du Pays de Landivisiau a entamé un travail autour de la lecture publique. Un diagnostic a fait ressortir les forces et faiblesses de l'offre sur le territoire. Un des principaux objectifs de la mise en réseau des médiathèques est de faciliter l'accès à ces lieux culturels de proximité. Les médiathèques étant des équipements municipaux, une convention de partenariat a donc été signée avec les différentes communes.

La communauté de communes est soutenue dans sa mission par la Direction régionale des affaires culturelles via un contrat territoire-lecture signé en février 2021. La première année de ce contrat de 3 ans encadre la mise en place du réseau des médiathèques.

Le département via la bibliothèque du Finistère, structure bien connue des bibliothécaires du territoire, apporte également son aide sur ce projet.

### Un réseau de médiathèques : j'emprunte, je réserve, j'expérimente, je participe

La mise en réseau des médiathèques du Pays de Landivisiau se fait en deux phases :

- A partir du 22 septembre, elle concernera les médiathèques de 9 communes : Bodilis, Guiclan, Lampaul-Guimiliau, Plougar, Plouneventer, Plouvorn, Plouzévédé, Saint-Derrien et Sizun
- Dès mars 2022, 7 nouvelles médiathèques intégreront le réseau : Commana, Guimiliau, Landivisiau, Plougourvest, Saint-Sauveur, Saint-Servais et Saint-Vougay.

Dès lors, vous pourrez bénéficier de l'offre des 16 médiathèques du territoire.

Que va apporter cette mise en réseau ?

Un seul abonnement au tarif unique de 10€ pour les plus de 26 ans vous permettra d'emprunter dans n'importe quelle médiathèque du territoire à compter de mars 2022 (à partir du 22 septembre, l'emprunt pourra se faire dans les 9 communes de la première phase). La gratuité sera accordée aux moins de 26 ans, aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux.

L'offre de documents et de services sera décuplée : livres, CD, DVD, jeux, presse, animations culturelles, livres numériques, musique, cinéma, autoformation... Vous pourrez emprunter 10 documents (livres, revues, DVD, CD et jeux de société), pour une durée de 4 semaines. Les documents devront être rendus dans la médiathèque où ils auront été empruntés.

Une simple connexion internet vous donnera accès au catalogue des médiathèques 7j/7, 24h/24h ainsi qu'aux ressources en ligne de la Bibliothèque du Finistère. Le portail web du réseau des médiathèques du Pays de Landi sera accessible à compter du 22 septembre à l'adresse suivante : [www.mediathèques.paysdelandi.com](http://www.mediathèques.paysdelandi.com)

Une fois votre compte lecteur créé, vous aurez accès à de multiples fonctionnalités : récapitulatif de vos prêts en cours, demande de réservation de documents, prolongation de vos prêts, etc.

Afin de préparer ces changements importants, une période de fermeture est prévue pour les médiathèques de la première vague :

- Médiathèque de Bodilis : fermeture du vendredi 10 septembre au mardi 21 septembre – réouverture le mercredi 22 septembre à 14h.
- Bibliothèque de Guiclan : fermeture du vendredi 10 septembre au mardi 21 septembre – réouverture le mercredi 22 septembre à 10h.
- Médiathèque de Lampaul-Guimiliau : fermeture du lundi 13 septembre au mardi 21 septembre – réouverture le mercredi 22 septembre à 13h30
- Bibliothèque de Plougar : fermeture du vendredi 10 septembre au mardi 21 septembre – réouverture le mercredi 22 septembre à 17h30.
- Médiathèque de Plounéventer : fermeture du vendredi 10 septembre au mardi 21 septembre – réouverture le mercredi 22 septembre à 10h30.
- Médiathèque de Plouvorn : fermeture du lundi 13 septembre au mardi 21 septembre – réouverture le mercredi 22 septembre à 10h.
- Médiathèque de Plouzévéde : fermeture du dimanche 12 septembre au mardi 21 septembre – réouverture le mercredi 22 septembre à 10h.
- Bibliothèque de Saint Derrien : fermeture du vendredi 10 septembre au mardi 21 septembre – réouverture le mercredi 22 septembre à 17h.
- Médiathèque de Sizun : fermeture du dimanche 12 septembre au mardi 21 septembre – réouverture le mercredi 22 septembre à 10h.

Les équipes des médiathèques ont hâte de vous retrouver !

Contact : Edouard Lehoussel, Chargé de lecture publique ; [e.lehoussel@pays-de-landivisiau.com](mailto:e.lehoussel@pays-de-landivisiau.com)

Gwenaëlle Geffroy, Coordinatrice adjointe du réseau des médiathèques ; [g.geffroy@pays-de-landivisiau.com](mailto:g.geffroy@pays-de-landivisiau.com)

## Conseil municipal du 6 juillet 2021

Afin de lutter contre la propagation du Covid-19 et pour respecter les consignes, la réunion se déroule à la salle polyvalente. Monsieur le Maire décide de débiter la séance dans l'ordre suivant :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Marie-Claire OLLIVIER de ses fonctions de conseillère municipale.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mai 2021.

### **1 – CCPL - commission budget et prospective : modification de la composition**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour remplacer Mme Marie-Claire OLLIVIER, de nommer M. Dominique POT membre de la commission « 1 – budget et prospective » pour représenter la commune à la CCPL.

### **2 – Commission d'appel d'offres : modification de la composition**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour remplacer Mme Marie-Claire OLLIVIER, de nommer Mme Ghislaine ROUSSILLON membre titulaire de la commission d'appel d'offres.

### **3 – Participation aux frais de fonctionnement des écoles de LANDIVISIAU**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la participation proposée par Landivisiau : 778,79 € pour l'année scolaire 2020/2021.

### **4 – Delestre Industrie : renouvellement du contrat d'entretien du chauffage de l'église**

Monsieur le Maire présente les conditions de renouvellement du contrat. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter la décision à la prochaine réunion de conseil municipal.

### **5 – Réseau des médiathèques du Pays de Landivisiau : fixation des tarifs**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

- 10 € / personnes à partir de 26 ans ;
- Gratuit pour les moins de 26 ans, les bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi et allocations spécifiques, enseignants, ATSEM, assistants maternels, animateurs de loisirs.

### **6 – Réseau des médiathèques du Pays de Landivisiau : adoption du règlement intérieur (partie propre à la commune de SAINT-DERRIEN)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la partie propre à la commune de SAINT-DERRIEN du règlement intérieur du réseau des médiathèques du Pays de Landivisiau.

### **7 – Devis divers pour réhabilitation d'un local pour cabinet infirmiers**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les devis :

- maçonnerie : M. Michel LE ROUX de BODILIS pour 7 063,20 € T.T.C.
- revêtement de sol : PRIGENT CARRELAGE de PLOUNÉVENTER pour 6 264,01 € T.T.C.
- menuiserie extérieure : DG Fermetures de SAINT-DERRIEN pour 7 092,00 € T.T.C.
- menuiserie intérieure : M. Emile PÉRON de PLOUIDER pour 12 156,98 € T.T.C.
- plomberie : B – T Plomberie Electricité Chauffage Sanitaire de SAINT-DERRIEN pour 4 317,67 € T.T.C.
- électricité : B – T Plomberie Electricité Chauffage Sanitaire de SAINT-DERRIEN pour 5 267,66 € T.T.C.
- porte métallique : A.C.T.I. de SAINT-DERRIEN pour 3 067,92 € T.T.C.
- ravalement tranche 1 : BODILIS PONANT PEINTURE de LESNEVEN pour 9 958,00 € T.T.C.
- ravalement tranche 2 : BODILIS PONANT PEINTURE pour 9 239,72 € T.T.C.
- peinture intérieure : BODILIS PONANT PEINTURE pour 6 802,44 € T.T.C.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 13 septembre 2021 à 20h00.



Le programme des animations proposées par les Bénévoles de Pays et les Breiz'ters de l'office du tourisme du Léon est consultable sur le site [www.roscoff-tourisme.com](http://www.roscoff-tourisme.com)

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe des bénévoles, vous pouvez contacter Mme Valérie GUESNIER au 02.98.29.09.09 ou par mail : [v.guesnier@otil.fr](mailto:v.guesnier@otil.fr)



✿ **Recherche** appartement ou maison en location,  
dès le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Loyer maximum : 600 – 700 €.  
Contact : **06 33 92 59 63**

✿ **Assistante maternelle** à St Derrien je disposerai d'une  
place à temps plein en septembre 2021

(adaptation possible dernière semaine d'août) afin de compléter notre petite équipe  
N'hésitez pas à me contacter pour plus de renseignements !

Mélanie : **06 31 39 06 25**

***NB : Les articles à faire paraître dans le bulletin municipal sont à déposer en mairie  
par mail ou par téléphone.***

*Recevez le bulletin municipal chez vous par internet : [www.saint-derrien.fr](http://www.saint-derrien.fr)  
Vous pouvez à tout moment vous inscrire en ligne pour le recevoir par mail.*

Rédaction / conception / impression du bulletin municipal : mairie de Saint-Derrien  
**Le prochain bulletin paraîtra début septembre 2021. Merci de faire parvenir vos articles avant  
le 20/08/2021.**



## LA GARANTIE JEUNES

### C'est quoi ?

Agir pour l'emploi des jeunes

- Un contrat d'engagements réciproques d'un an entre un jeune et son / sa conseiller-e en Mission Locale.
- Un parcours d'accompagnement collectif intensif.
- Une allocation forfaitaire mensuelle pour sécuriser le quotidien (transports, logement, téléphone, etc...).
- Une démarche personnalisée fondée sur le principe de "l'emploi d'abord" et de mises en situations professionnelles.

497.50

### POURQUOI ?

- Identifier vos points forts
- Développer vos compétences
- Accéder à l'emploi

*Vous souhaitez vous engager dans un parcours et vous investir dans votre projet professionnel*

*Prenez contact avec votre conseiller-e Mission Locale !*



## Un parcours individuel et collectif

### Phase 1 : 4 semaines d'ateliers

- Vous intégrez un groupe de 16 jeunes maximum.
- Vous travaillez sur vos compétences, votre projet professionnel, les techniques de recherche d'emploi et la connaissance du monde de l'entreprise.
- Vous engagez des démarches, gagnez en confiance.
- En groupe, vous participez à des ateliers thématiques, des visites, des forums ...

### Phase 2 : En route vers l'entreprise

- En individuel, vous effectuez des démarches auprès de professionnels afin de multiplier les expériences en entreprises : stages, enquêtes, métiers, emplois, visites d'entreprises....
- Vous pouvez également suivre une formation.
- Dans le suivi dans l'emploi, votre conseiller-e continue à vous soutenir pour s'assurer de votre bonne intégration dans le monde du travail.

### OBJECTIFS :

Accès à l'autonomie sociale

Accès à l'emploi et la formation

## "A chacun sa solution"

Où ?



MISSION LOCALE  
DU PAYS DE MORLAIX



### Témoignages de jeunes

- "Depuis le début de la Garantie Jeunes, je trouve que je suis plus organisée et je sais exactement ce que je veux faire".
- "La garantie Jeunes me permet d'être accompagné pour aller vers l'emploi ou une formation". L'aide financière me permettra de financer mon permis de conduire".
- "La Garantie Jeunes : prendre confiance en moi, avoir un accompagnement dans mes démarches. Elle m'a aussi permise de retrouver un rythme dans la journée et d'avoir une vie sociale".



UN ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI  
& L'AUTONOMIE

Mission Locale du Pays de Morlaix  
Rue Jean Caërou - ZA La Boissière - 29600 MORLAIX  
Tel : 02.98.15.15.50 Mail : contact@mlpm29.org

1er  
Emploi  
INSERTION

Permis  
FORMATION

Vie  
quotidienne  
STAGE

ALTERNANCE  
Orientation

**Accueil fiscal**

**Le mercredi 8 septembre 2021 – 14h00 à 17h00**

**France Services du Pays de Landivisiau**

**36 rue Georges Clémenceau 29400 Landivisiau**

**Les agents des finances publiques du  
Finistère vous reçoivent pour répondre à  
vos questions sur votre avis d'impôt sur les  
revenus ou vos avis d'impôts locaux**

**Inscription sur rendez-vous**

**Auprès de la France Services du Pays de  
Landivisiau (02.98.68.67.60)**

**L'IMPÔT S'ADAPTE  
À VOTRE VIE**

[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

**Accueil impôts – Espace France Services du Pays de Landivisiau**

**Le mercredi 8 septembre de 14h00 à 17h00**

Dans le cadre de campagne des avis d'impôt sur le revenu la Direction départementale des finances publiques du Finistère organisera un accueil fiscal sur rendez-vous à la France Services du Pays de Landivisiau, **le mercredi 8 septembre de 14h00 à 17h00.**

Cet accueil concerne les habitants de la communauté de communes du Pays de Landivisiau

Des agents des finances publiques seront présents pour répondre aux questions des usagers sur leur avis d'imposition sur les revenus ou bien encore sur leur avis d'impôts locaux (Taxe Foncière, Taxe d'Habitation).

Des agents des finances publiques seront présents pour répondre aux questions des usagers

**Réception uniquement sur rendez-vous**

**Renseignements auprès de l'accueil de l'espace France Services du Pays de  
Landivisiau**

**Les autres accueils des finances publiques au sein de la Communauté de communes du  
Pays de Landivisiau :**

**- Centre des Finances publiques de Landivisiau :**

**Tous les lundis, mardis et jeudis matin de 9h30 à 11h30 et uniquement sur rendez-vous  
le lundi, mardi et jeudi après-midi (14h à 16h)**



**UD CLCV du Finistère**  
1, allée Jean-René Calloc'h  
29000 QUIMPER  
Tél. 02 98 95 34 41  
Site : [www.clcv-finistere.fr](http://www.clcv-finistere.fr)  
[finistere@clcv.org](mailto:finistere@clcv.org)

## **Consultation sur l'eau 2021** **Remplissez le questionnaire**

L'Europe s'est dotée en 2000 d'une directive cadre sur l'eau dont le but est de reconquérir la qualité de toutes les eaux en 2027 dernier délai. C'est pourquoi les consommateurs sont invités à donner leur avis sur le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de l'Agence Loire-Bretagne, qui fixe des règles à 36 départements du pays (le long de la Loire et en Bretagne).

L'objectif du SDAGE 2016-2021 qui était d'atteindre 61 % des cours d'eau en bon état en 2021 n'a pas été atteint, loin s'en faut :

- l'évaluation 2017 du bassin Loire-Bretagne fait apparaître que seuls **24 % des cours d'eau sont en bon état écologique** et 40 % en état moyen ;
- en Bretagne, **31 % des cours d'eau sont en bon état** et 41 % en état moyen.

Aujourd'hui s'engage la révision du SDAGE, qui doit enfin permettre d'atteindre ce bon état des eaux en 2027. Les habitants du bassin Loire-Bretagne sont donc consultés cette fois-ci sur **le projet de SDAGE 2022-2027**.

### ***Donnez votre avis du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> septembre 2021***

- *En répondant au questionnaire en ligne de l'Agence de l'eau, disponible sur **Sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr***
- *En répondant à ce même questionnaire distribué par la CLCV lors de nos animations ou dans nos 15 permanences.*
- *En alertant les réseaux sociaux et en proposant à tous de donner un avis.*

**Faites connaître cette consultation publique à votre famille, à vos amis. Il y va de la qualité de l'eau que nous buvons.**

**[Pour une réponse sur le site internet, dans le paragraphe « Comment avez-vous été informé de cette consultation ? » Cocher la case "Autre" et indiquer : CLCV]**